

ACTES PRÉPARATOIRES / TRAVAUX PARLEMENTAIRES EN DROIT FRANÇAIS

Cette fiche expose un panorama des ressources disponibles en ligne lorsque l'on cherche des travaux ou actes préparatoires et/ou travaux parlementaires. Il s'agit, pour l'essentiel, d'un recensement des documents constitutifs de la procédure législative (du projet ou de la proposition de loi jusqu'à sa promulgatio) et des lieux où les trouver.

PLAN DE L'ARTICLE

1. Etude d'impact
2. Projet de loi et proposition de loi
3. Avis du conseil d'État
4. Rapports parlementaires
5. Amendements
6. Compte rendu des débats parlementaires
7. Questions parlementaires
8. Les textes adoptés transitoirement (« petites lois »)
9. Décisions à priori du Conseil constitutionnel
10. Sites pédagogiques et guides de recherche
11. Open data
12. Références intéressantes

1. Etude d'impact

Légifrance

Le site propose :

- Les [études d'impact des lois](#), depuis 2009.
- Les [fiches d'impact des ordonnances, décrets et arrêtés](#) depuis 2014

2. Projet de loi et proposition de loi

Légifrance

- Les projets et propositions de loi sont accessibles à travers les [dossiers législatifs](#).
- Légifrance contient les projets et propositions de lois depuis la XI^e législature, soit le 12 juin 1997. L'exposé des motifs est inclus dans le projet de loi.

L'assemblée nationale

- Impressions parlementaires depuis 1946 disponible dans [différentes bibliothèques](#) (aller à l'onglet "Où trouver ce document ?" et consulter les périodes disponibles sur les catalogue de chaque établissement)
- Liste des propositions de lois déposées par thèmes et par député disponible dans les [tables analytique et nominative](#) en ligne
- Les dossiers des projets et propositions, depuis la VIII^e législature (1986) jusqu'à 1997, se trouvent sur le [site des archives de l'Assemblée nationale](#).
- [Impressions de la Chambre des députés](#) : projets de lois, propositions, rapports, etc. (1876-1891, 1904,

1914-1920, 1934)

Le Sénat

- [Documents déposés](#) depuis 1958
- [Documents annexés aux débats du Conseil de la République](#) (1946-1958)
- [Tables](#) du Conseil de la République
- [Feuilletons, débats et impressions du Sénat sous la IIIe République](#) (1876-1940)

3. Avis du conseil d'État

Conseil d'État

- "Conformément à la Constitution, tous les projets de loi, d'ordonnance et de décret importants du Gouvernement lui sont soumis pour avis avant qu'ils soient votés par les parlementaires ou entrent en vigueur. Le Conseil d'État peut également être saisi par l'Assemblée nationale ou le Sénat sur leurs propositions de loi" ([source : Conseil d'État](#)).
- La base [ConsiliaWeb](#) permet de consulter tous les avis rendus publics (plus de 4 000 avis).

Légifrance

- "Les avis du Conseil d'État sur les projets de loi sont rendus publics à l'issue du conseil des ministres qui en a délibéré et joints au projet déposé au Parlement. Les avis du Conseil d'État sont diffusés dans les dossiers législatifs des projets de loi déposés au Parlement à compter du 19 mars 2015» ([Source : Légifrance](#))
- Les avis rendus sur les projets et les propositions de loi sont consultables à travers leurs [dossiers législatifs](#).

4. Rapports parlementaires

Légifrance

- Les rapports parlementaires peuvent être trouvés dans les [dossiers législatifs](#) de Légifrance à partir de la 11ème législature, soit 1997.

Assemblée nationale

- Tous les rapports parlementaires, depuis 1997, sont en ligne sur le site de l'[Assemblée nationale](#).
- Les rapports d'information, depuis la VIIIe législature (1986) jusqu'à 1997, se trouvent sur le site des [archives de l'Assemblée nationale](#).
- [Impressions parlementaires](#) de la chambre des députés (1876-1891, 1904, 1914-1920, 1934). Complément en cours de numérisation.

Sénat

- [Documents déposés depuis 1958](#)
- [Documents du Conseil de la République](#) (1946-1958)
- [Documents de la IIIe République](#) (1976-1940), en cours de numérisation.

5. Amendements

Assemblée nationale

- [Amendements en commission et en séance publique](#) depuis la XIIe législature (2002)

Sénat

- La [base Ameli](#) donne accès aux amendements déposés au Sénat en commission depuis octobre 2010 et en séance publique depuis octobre 2001.

6. Compte rendu des débats parlementaires

Assemblée nationale

- Les débats de l'Assemblée nationale sont consultables à travers les dossiers législatifs de [Légifrance](#) à compter de la 11ème législature, soit 1997.
- [Comptes-rendus des débats de la XVIIe législature](#) (depuis 2024). Pour trouver les législatures précédentes jusqu'à la XIe législature (1997), choisir la législature correspondante dans le menu déroulant.
- [Comptes-rendus des débats, questions et scrutins publics depuis le début de la Ve République](#) (jusqu'en 2024).
- [JO des débats de la IIIe République](#) (Gallica)

Sénat

- Les débats du Sénat sont consultables à travers les dossiers législatifs de [Légifrance](#) à compter de la 11ème législature, soit 1997.
- [Comptes-rendus des séances](#) depuis 1996
- [Comptes-rendus des séances de la Ve République](#) (1958-1996)
- [Comptes-rendus des débats du Conseil de la République](#) (1946-1958)
- [Travaux préparatoires de la IIIe République](#)
- [Comptes-rendus des débats du Sénat](#) (1914-1920)
- [Archives des comités secrets](#) (1916-1917)

7. Questions parlementaires

Assemblée nationale

- Le site de l'Assemblée nationale contient les [questions parlementaires écrites et orales depuis 1981](#).
- Le site des archives de l'Assemblée nationale donne accès aux [questions parlementaires depuis 1958](#).

Sénat

- Le site du Sénat met à disposition l'ensemble des [questions écrites et orales posées par les sénateurs](#) depuis 1978.
- Les [tables numérisées](#), ainsi que les [comptes rendus intégraux des séances](#) permettent d'accéder à la

référence et au texte intégral des questions écrites et orales entre 1959 et 1986.

8. Les textes adoptés transitoirement (« petites lois »)

Lors de la navette parlementaire, **une « petite loi »** est le texte tel que voté par l'Assemblée nationale ou le Sénat lors des lectures successives. Chaque version du texte ainsi adoptée lors du processus parlementaire est disponible dans les dossiers législatifs (pour en savoir plus : [AN](#), [Sénat](#))

Légifrance

- Les "petites lois" peuvent être trouvées dans les [dossiers législatifs](#) sur Légifrance (depuis 1997).

Assemblée nationale

- [Dossiers législatifs](#) (XVIIe législature, possibilité de choisir une législature antérieure jusqu'à la VIIIe sur le menu déroulant à gauche de la page)
- [Textes examinés depuis la XIIe législature](#) (juin 2022, avec accès aux dossiers législatifs)

Sénat

- [Dossiers législatifs du Sénat](#) (depuis 1978)
- Les dossiers législatifs de 1858 à 1977 ne sont pas en ligne à cette date, seuls [les textes adoptés](#) sont consultables

9. Décisions à priori du Conseil constitutionnel

Conseil Constitutionnel

- L'intégralité des [décisions qui concernent le contrôle de constitutionnalité à priori](#) se trouve sur le site du Conseil constitutionnel (types de décision Contrôle de constitutionnalité > DC).

10. Sites pédagogiques et guides de recherche



[La fabrique de la loi](#) (SciencesPo-Medialab) permet d'explorer la procédure de 1042 textes de lois promulgués depuis 2008. Pour un texte promulgué donné, ce site offre une visualisation des modifications, des amendements et des débats.



Les archives parlementaires de la Révolution française

- L'unité mixte de service Persée, la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) et l'Institut d'histoire de la Révolution française (IHRF, rattaché à l'IHMC) travaillent à la numérisation des [Archives parlementaires de la décennie 1787-1799](#).
- Les volumes numérisés bénéficient d'un [portail dédié](#) avec des fonctionnalités spécifiques de recherche.

Guide Législation et travaux parlementaires depuis 1789 : guide de recherche téléchargeable [sur le site de la Bibliothèque Cujas](#).



La bibliothèque nationale de France propose un [portail thématique des publications officielles de la France](#). Voir les onglets :

- JORF Débats et documents du Sénat
- JORF Débats et documents de l'Assemblée nationale

11. Open data

Data.senat.fr

Le site [data.senat.fr](#) permet d'accéder à des données concernant les sujets suivants :

- Les travaux législatifs (Dosleg)
- Les Sénateurs
- Dispositifs des textes
- La dotation d'action parlementaire
- Les amendements (Ameli)
- Les comptes rendus des débats
- Les questions (Basile-questions)

Data.assemblee-nationale.fr

Le site [data.assemblee-nationale.fr](#) donne accès en Open data à des données concernant notamment :

- Les acteurs (députés, nominations, organes)
- Travaux parlementaires (débats, amendements, votes, questions)
- Réunions

12. Références intéressantes

- Barthe Emmanuel, « Communicabilité des rapports de présentation des décrets - Un blog pour l'information juridique ». URL : <http://www.precisement.org/blog/Communicabilite-des-rapports-de.html>.
- Barthe Emmanuel, « Les ordonnances, des lois mal documentées - Un blog pour l'information juridique ». URL : <http://www.precisement.org/blog/Les-ordonnances-des-lois-mal-documentees.html>.
- « Atelier consacré aux travaux parlementaires le vendredi 2 février 2018 ». URL : <http://www.juriconnexion.fr/atelier-consacre-aux-travaux-parlementaires-le-vendredi-2-fevrier-2018/>.

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



[Commons](#)

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).